

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ, Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné pouvoir à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-105 : MUSIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – SITE DE SAINT PAUL

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que l'association « Amamia », dont l'orchestre régional de jazz (ORJAZZ) dépend, a sollicité la Communauté de Communes de Noblat pour une mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'école de musique, site de Saint-Paul, afin que cet orchestre puisse répéter pour préparer le festival « Eclats d'Email ».

Monsieur le Président propose que la salle 1, et les parties communes d'accès à cette salle et sanitaires, soient mis à disposition de l'association les 8 et 15 octobre ainsi que les 5 et 19 novembre de 9h00 à 14h00. Ces temps n'occasionneront pas de gêne dans le fonctionnement classique de l'Ecole de Musique de Noblat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition du site de Saint-Paul de l'Ecole de Musique.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 septembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : **01.10.15**

Publié ou notifié

Le : **30.10.15**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MUSIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT - SITE DE SAINT-PAUL

Date de transmission de l'acte : 01/10/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2015

Numéro de l'acte : 2015-105 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150929-2015-105-DE

Date de décision : 29/09/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité